

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Tereos engage une procédure de justice en référé

🕒 17.12.20

CGB (/tag/CGB)



Tereos a engagé un référé devant le tribunal judiciaire de Senlis pour faire suspendre des coopérateurs de son conseil de surveillance. © P. Crapon/GFA

Le tribunal judiciaire de Senlis doit examiner ce soir, le jeudi 17 décembre 2020, l'assignation en référé engagée par le groupe sucrier Tereos à l'encontre de membres « frondeurs » de son conseil de surveillance dont il souhaite obtenir la suspension, a-t-on appris de sources concordantes.

Le conseil de surveillance du groupe sucrier **Tereos**, qui vient d'être renouvelé d'un tiers, [devait élire mardi son président après un premier report \(https://www.lafranceagricole.fr/actualites/cultures/betteraves-tereos-reporte-lelection-du-president-de-son-conseil-de-surveillance-1,16,2433355831.html\)](https://www.lafranceagricole.fr/actualites/cultures/betteraves-tereos-reporte-lelection-du-president-de-son-conseil-de-surveillance-1,16,2433355831.html). Cette échéance inquiète plusieurs organisations syndicales, qui disent craindre des fermetures de sites en cas de changement de gouvernance.

> À lire aussi : [Le conseil de surveillance de Tereos pourrait basculer \(https://www.lafranceagricole.fr/actualites/cultures/sucre-le-conseil-de-surveillance-de-tereos-pourrait-basculer-1,16,2113663080.html\)](https://www.lafranceagricole.fr/actualites/cultures/sucre-le-conseil-de-surveillance-de-tereos-pourrait-basculer-1,16,2113663080.html) (09/12/2020)

Une condamnation pour dénonciation calomnieuse

Parmi ses membres, trois coopérateurs « frondeurs », susceptibles de renverser la présidence actuelle et de prendre le contrôle du groupe, ont été [condamnés le 26 novembre pour dénonciation calomnieuse \(https://www.lafranceagricole.fr/actualites/cultures/sorbitol-ala-syrie-le-tribunal-de-paris-donne-raison-a-tereos-et-condamne-les-agriculteurs-1,16,1392387933.html\)](https://www.lafranceagricole.fr/actualites/cultures/sorbitol-ala-syrie-le-tribunal-de-paris-donne-raison-a-tereos-et-condamne-les-agriculteurs-1,16,1392387933.html), un jugement « devenu définitif » faute d'appel, selon **Lionel Cavennes**, secrétaire du comité de groupe (**CGT**).

Or, la charte de gouvernance de la **coopérative** impose aux membres du conseil de surveillance « de présenter leur démission » en cas d'infraction à la loi, a-t-il affirmé. Une démission qu'ils auraient refusé de présenter, selon la direction, qui a reporté une nouvelle fois l'élection du président du conseil de surveillance et engagé une procédure en référé.

PUB

Dans l'attente d'une démission

Contactés par l'AFP, les coopérateurs concernés n'étaient pas joignables dans l'immédiat. « On dit au juge des référés "suspendez-les", le temps que l'assemblée générale des coopérateurs, qui seule a le pouvoir de désigner des membres du conseil de surveillance et seule a le pouvoir de les révoquer, se prononce, sauf si d'ici là, ils ont démissionné », a déclaré à l'AFP Félix de Belloy, un des avocats du groupe Tereos dans cette affaire.

Pour ajouter à la confusion, les coopérateurs qui contestent la stratégie de la direction ont convoqué une réunion « illégale » au lendemain de l'audience de référé, vendredi soir, afin de désigner un nouveau président du conseil de surveillance, selon un courrier de la direction transmis à l'AFP. Cette dernière y dénonce un « mépris » des statuts de la coopérative et de la justice.

Une stratégie contestée depuis plusieurs années

La direction du deuxième groupe sucrier mondial voit sa stratégie contestée depuis plusieurs années par une partie de ses 12 000 agriculteurs-coopérateurs, représentés au sein de son conseil de surveillance.

Ces agriculteurs, **planteurs de betteraves à sucre**, désignés comme des « frondeurs » au sein de la coopérative, estiment que la stratégie de diversification du groupe, en particulier dans les céréales, ne rapporte pas suffisamment.

AFP